

## **Engagement #49 : Promotion de la participation citoyenne au sein de l'Etat**

### **Date de début et de fin de l'engagement**

Novembre 2019 – durée indéterminée

### **Ministère porteur**

Ministère des relations avec le parlement et de la participation citoyenne

Direction interministérielle de la transformation publique

(Centre interministériel de la participation citoyenne)

## **Description de l'engagement**

### **Quel est le problème public que l'engagement réglera ?**

Ces dernières années, une dynamique, des méthodes et des compétences se sont développées au sein de l'État pour associer les citoyens à la décision publique. Certaines administrations disposent, cependant, encore de trop peu de moyens et d'expertises dans ce champ.

Au sein de la Direction interministérielle de la transformation publique, le Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) apporte son appui méthodologique et stratégique aux administrations et aux services de l'État dans l'élaboration de leurs dispositifs de participation citoyenne.

En développant une ingénierie de la participation, et en s'assurant que les dispositifs participatifs déployés soient de qualité et pleinement intégrés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, cela doit permettre de donner un caractère plus systématique, pérenne et sincère à ce mouvement en faveur de la participation citoyenne.

Accompagner et acculturer les services de l'Etat doit permettre de dépasser les a priori, les craintes, les confusions liés à la participation citoyenne et de faire la preuve que l'Etat s'organise pour faire de la participation citoyenne, un véritable outil au service d'un renforcement de nos pratiques démocratiques.

### **Quel est l'engagement ?**

Développer la participation citoyenne au sein de l'Etat en déployant une offre de service interministérielle auprès des agents et des décideurs.

### **Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

- 1- Pour les agents : montée en compétence de l'administration et mise à disposition d'un marché public dédié à la participation citoyenne :
  - Acculturation aux enjeux, outils et méthodes de la participation à travers la mise en ligne d'un guide méthodologique, d'une foire aux questions, d'un dossier d'information pour réussir son devoir de suite, de capsules pédagogiques, de formations, la mise en place d'une communauté d'agents, etc.

- Mise à disposition d'un marché public dédié à la participation citoyenne afin de permettre aux administrations d'accéder à des prestations spécialisées dans ce champ.
- 2- Pour les décideurs : conduire des démarches sincères et utiles à la décision
  - Conseil et accompagnement des commanditaires pour concevoir et piloter des dispositifs participatifs sincères [prendre des engagements vis-à-vis des citoyens, organiser la concertation suffisamment tôt pour l'intégrer à la décision, rendre compte aux citoyens de l'impact de la démarche, garantir l'accès à une information plurielle et contradictoire sur les enjeux de la politique publique concernée, etc.]. Le CIPC propose deux formules d'accompagnement - soit un accompagnement de bout en bout soit une version allégée en format coaching.
  - Mise en place de groupes d'experts pour identifier les leviers et les freins à l'émergence d'une politique publique de la participation citoyenne mais aussi pour analyser les dispositifs menés par l'Etat et en dégager des enseignements. Ces travaux seront utilisés par le CIPC pour faire remonter au gouvernement des recommandations.

#### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

##### Développement de la participation citoyenne :

Cet engagement contribue à développer des politiques publiques plus efficaces et plus pertinentes. Il contribue également à développer l'intelligence collective et à reconnaître la valeur de l'expertise citoyenne au même titre que les autres expertises associées à la prise de décision. La mise en place d'un centre interministériel de la participation citoyenne permet d'institutionnaliser les démarches dans le sens où elles ne sont plus pensées comme des exercices ponctuels et additionnels mais comme partie intégrante du processus de décision. C'est un changement profond qui nécessite à la fois de former, d'acculturer, de conseiller, d'accompagner et d'innover.

Cet engagement favorise également la collaboration entre les administrations, vise à créer des ponts entre les acteurs institutionnels et les citoyens pour de meilleures politiques publiques et décisions. Le centre ayant une position interministérielle peut diffuser les enseignements de chaque démarche à l'ensemble de l'administration.

---

#### **Jalons d'activités avec un livrable vérifiable**

- Mise en ligne des outils d'acculturation sur le site [modernisation.gouv.fr](http://modernisation.gouv.fr) → 01/07/2021
- Description de l'offre d'accompagnement du CIPC sur le site [modernisation.gouv.fr](http://modernisation.gouv.fr) → 01/07/2021

---

#### **Informations de contact**

##### **Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution**

Axel Rahola

Chef du service « accélération » de la DITP

[Axel.rahola@modernisation.gouv.fr](mailto:Axel.rahola@modernisation.gouv.fr)